



Société anonyme de droit gabonais avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US
Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République Gabonaise)
www.total.ga
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU JEUDI 27 MAI 2021

Port-Gentil, le 27 mai 2021 - L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Total Gabon s'est réunie ce jour à Libreville, sous la présidence de M. Nicolas TERRAZ.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration, dont :

- l'approbation des comptes de l'exercice 2020 qui font apparaître un résultat net de -87 M\$ selon le référentiel IFRS et de -43 M\$ selon le référentiel OHADA ;
- l'approbation de la distribution d'un dividende net d'impôt au titre de l'exercice 2020 de 4,50 dollars par action soit 20,25 M\$ pour l'ensemble des actionnaires ;
- le renouvellement des mandats d'administrateur de MM. Nicolas TERRAZ, Étienne MBOUMBA, Yann DUCHESNE, Dimitri LOBADOWSKY et Aristide OBIANG MEBALE pour une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022 ;
- la fixation du plafond de la rémunération globale des commissaires aux comptes pour l'établissement de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2020.

Le résultat détaillé du vote des résolutions sera mis à disposition sur le site internet de la Société à l'adresse www.total.ga dans les prochains jours.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a adopté les modalités de paiement du dividende. Le dividende de 4,50 dollars par action sera payé en euro à compter du 10 juin 2021 pour une contre-valeur de 3,69 euros sur la base du cours du dollar de la Banque centrale européenne du 27 mai 2021 (ou sa contre-valeur en Francs CFA) fixé à 1,2198 dollar pour un euro.

Total Gabon est détenu à hauteur de 58,28% par le groupe Total, 25% par la République gabonaise et 16,72% par le public.

Contact Presse : actionnariat-totalgabon@total.com